

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 03 Février 2023 à 18h30

Date de la convocation : le 30 Janvier 2023

Membres présents : MM. AMIAUD Dominique, ARROYO Patrick, MOREAU Guy, TONIN Nicolas, BABIN Cédric, CHENU Dominique, Mme VINCENT Réjane

Membres absents excusés : M LAMBERT Xavier, Mmes MARSAUD Marie-Sophie, AMIAUD Amandine, M. VINCENT David

Secrétaire de séance : M. TONIN Nicolas

Ordre du jour :

- 1) Délibération convention service remplacement CDG 17 ;
- 2) Délibération convention NetADS ;
- 3) Repas des Aînés ;
- 4) Numérotation ;
- 5) Questions diverses.

*** Délibération convention service remplacement CDG 17**

Le Maire, Rappelle la délibération par laquelle la commune a décidé d'adhérer dans le cadre de ces prestations facultatives, au service de remplacement créé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime permettant la mise à disposition de personnels sous contrats à durée déterminée telle que prévu à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires (surcroît de travail, besoin saisonnier, accroissement temporaire d'activités....).

Expose que dans un objectif de simplification de la gestion administrative du recours au service de remplacement et s'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il est proposé désormais de passer une convention-cadre définissant les modalités d'adhésion et de mise à disposition des agents contractuels du service de remplacement entre la commune ou l'établissement et cet établissement.

Précise qu'en application des modalités tarifaires arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion qui restent inchangées, en cas de recours au service, chaque mission fera l'objet d'une facture mensuelle qui précisera l'objet, la période et le coût correspondant à la rémunération totale brute chargée de l'agent majoré, des frais de gestion représentant 5 % du traitement total brut versé à l'agent.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité

Le Conseil Municipal : DÉCIDE,

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention relative à l'adhésion au service de Remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime
- dit que la présente convention est conclue au titre de l'année en cours et renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre toutes dispositions pour le suivi administratif et financier de la présente délibération.

*** Délibération convention NetADS**

M. le Maire explique à l'assemblée que la convention de mise à disposition des services de la communauté de communes de Haute Saintonge (CDCHS) pour l'instruction des autorisations d'urbanisme des communes membres, nécessite une réactualisation afin de prendre en considération les évolutions législatives et de repréciser le travail collaboratif entre les services des communes et ceux de la CDCHS.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en application de la loi « Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique » dite loi ELAN, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme est effective et impose :

- à toutes les communes de la CDCHS : le droit pour tous les usagers de saisir l'administration par voie électronique, et notamment la possibilité de déposer leur demande d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée,
- aux communes de + de 3500 habitants : la dématérialisation de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Les principaux objectifs de cette démarche sont :

- de faciliter l'accès et l'information des administrés sur l'instruction de leur demande,
- de réduire les coûts de l'instruction (consommables, affranchissement, ...)
- d'augmenter la rapidité du traitement des demandes en réduisant les délais liés aux envois postaux.

Il est proposé au conseil d'approuver la nouvelle convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et d'autoriser M. le Maire à la signer.

*** Repas des Aînés**

Le choix du menu du repas des aînés est :

- Kir et petits gâteaux
- Soupe de Garbure
- Feuilleté de matelote de la mer
- Coup du Milieu Citron avec Pineau des Charentes
- Rôti de canard aux cèpes
- Assiette de salade et fromages
- Tarte fine aux pommes tiède glace et sauce caramel
- Pain, Café, Eau

*** Numérotation**

Le devis pour la numérotation n'est pas encore arrivé à la mairie, ce point sera mis au prochain Conseil Municipal.

*** Questions diverses**

Il est proposé l'achat d'un karcher et d'un groupe électrogène, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'achat de ces matériels.

FIN DE REUNION
SEANCE LEVEE A 20H00

Dominique AMIAUD

ARROYO Patrick

LAMBERT Xavier
Absent excusé

Guy MOREAU
Absent excusé

TONIN Nicolas

MARSAUD Marie-Sophie
Absente excusée

BABIN Cédric

CHENU Dominique

AMIAUD Amandine
Absente excusée

VINCENT Réjane

VINCENT David
Absent excusé